



Refus de procuration de vente, Puis-je vendre un bien seule

Par Victorieuse777

Bonjour,

Mariée sous le régime de la communauté et depuis, divorcée. Je fais face à une saisie immobilière et une vente aux enchères à défaut de vente. Mon ex mari ayant refusé de me donner la procuration pour vendre. A ce jour, nous n'avons pas de contact.

Ma question : Le Président du Tribunal peut-il m'autoriser à vendre seule? quelles sont les alternatives possibles pour éviter ce pire scénario?

Je vous remercie vivement pour toutes vos réponses.

Cordialement